

Waremme, le 12 juin 2025

ODR DE DONCEEL – CLDR PROGRAMMATION EN LOTS MERCREDI 11 JUIN 2025

Participants

Membres présents (11) : BADOU Guy, BERNARD-ROLANS Geneviève, DAMOISEAUX Vincent, DENIS Mathieu, FRANCOIS Robert, FREDERICKX Rudi, HAUSMANNE Steve, HENROTTE Joëlle, LEGROS Dimitri, OLIVIER Marguerite, VAN RANST Alain

Membres excusés : DUMONT Nicole, MAUGUIT Christel, NAHON Sylvie, STEIGER Nicole

Pour SEN5 : JADOUL Suzanne

Pour la FRW : DELBAR Caroline et Anne DOGUET, agents de développement

Pour la commune : ROME Bernadette (agent-relais de l'ODR)

Ordre du jour

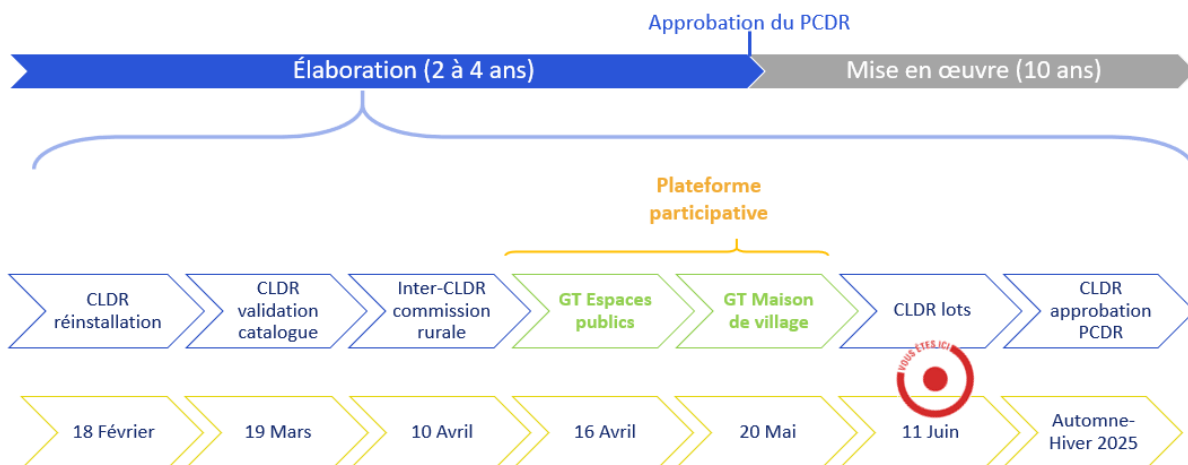
- Approbation des comptes-rendus des séances précédentes
- ODR : calendrier
- Programmation des projets : résultats et proposition de répartition en lots
- ODR : suites
- Divers

La réunion débute à 19h35.

1. Approbation du compte-rendu

⇒ Les CR des séances des 19 mars et 10 avril 2025 sont approuvés sans remarques par la CLDR.

2. ODR calendrier



3. Programmation des projets

Rappel

La CLDR est invitée à **valider la programmation des projets**.

Caroline Delbar a rappelé que la programmation vise à planifier la mise en œuvre des projets sur une période de dix ans, durée maximale de validité d'un PCDR. Cette répartition en lots n'est pas un ordre rigide, mais une organisation indicative permettant de structurer les priorités.

Caroline insiste sur le fait que l'ordre de mise en œuvre des projets du PCDR n'est pas figé; les projets ne devront pas obligatoirement être mis en œuvre en respectant strictement l'ordre du PCDR durant dix ans. La Commune et la CLDR pourront décider d'activer un projet selon les opportunités à un moment donné.

Les projets du Lot 0 sont les projets ou actions déjà en cours de réalisation ou terminés pendant l'élaboration du PCDR. Ils se présentent sous forme d'un catalogue indicatif.

Les projets du Lot 1 sont les projets dont la mise en œuvre est prévue dans les **0 à 3 ans** consécutifs à l'approbation du PCDR. Ces projets prennent la forme d'une fiche complète avec estimation précise des coûts.

Les projets du Lot 2 sont les projets dont la mise en œuvre est prévue dans les **3 à 6 ans** consécutifs à l'approbation du PCDR. Ces projets sont présentés par une fiche sans estimation des coûts.

Les projets du Lot 3 sont les projets dont la mise en œuvre est prévue dans les **6 à 10 ans** consécutifs à l'approbation du PCDR. Ils reprennent au moins l'intitulé, la description et la justification du projet par rapport à la stratégie de développement.

- ➔ Programmer les projets permet de planifier et organiser le travail en suivi de PCDR. L'intérêt de cette programmation est de définir quels projets seront davantage détaillés dans le PCDR (= lot 1) et bénéficier du travail et de l'expertise de l'Auteur pour ce faire.

Pour chaque lot (et en particulier le lot 1), il convient de veiller, outre les préférences et plébiscites de la CLDR et habitants, que :

- toute la population soit concernée
- tous les villages soient concernés
- tous (ou presque) les enjeux/objectifs trouvent un projet
- il y ait un équilibre entre projets « matériels » et « immatériels »
- le lot soit faisable en termes de budget et humainement
- le nombre de projets dans les deux premiers lots soit réaliste.

Résultats et proposition

Se référer au tableau Excel en annexe.

À Donceel, les résultats de la priorisation proviennent de :

- Choix des habitants (en ligne ou version papier)
- Choix individuel des membres de la CLDR (en ligne ou par mail)

Les colonnes « Population » regroupent les votes de 115 citoyens.
Les colonnes « CLDR » regroupent les votes de 17 membres de la CLDR.


Pour le calcul du « poids population » et « poids CLDR », la FRW rappelle que seuls les "likes" ont été pris en compte pour la pondération.

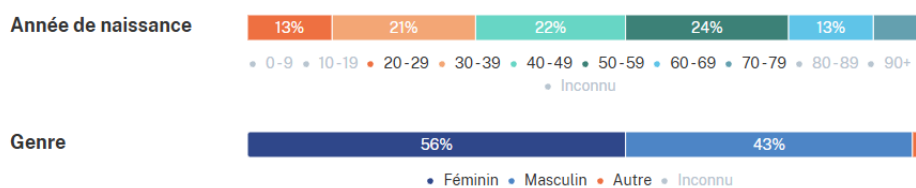
Les "dislikes" donnent néanmoins un aperçu de l'avis de la population et de la CLDR et donnent une indication à la Commune et à la CLDR pour la répartition et la validation des lots.

Un classement de 1 à 10 permet également de visualiser rapidement les projets plébiscités par ces deux groupes (population et CLDR).

Dans le tableau, la FRW a classé les projets en fonction du score obtenu à la suite d'une somme pondérée qui se base sur les résultats des deux exercices de programmation. Les résultats des votes des citoyens et des votes individuels des membres de la CLDR ont été additionnés [= Total pondéré à 50/50].

Réactions et échanges

- Cette méthode a suscité quelques interrogations, notamment sur la transparence des résultats et la possibilité de diffuser les chiffres bruts. Il a été convenu que ces données ne seraient pas rendues publiques sans explication, afin d'éviter toute mauvaise interprétation.
- Le projet de logements intergénérationnels, bien que polarisant (15 votes pour, 15 contre), a été maintenu dans le PCDR, car le rejet (les dislikes ) ne signifie pas nécessairement une opposition totale.
- La question de l'âge des votants a également été soulevée, notamment pour mieux comprendre l'adhésion aux projets intergénérationnels. La FRW pourrait produire des statistiques à ce sujet, bien que les données ne soient pas directement liées aux votes. Les données relatives à l'année de naissance et au genre des participants figurent ci-dessous.



- Concernant les projets concrets, des inquiétudes ont été exprimées sur le réseau de voies lentes, notamment en lien avec une prairie privée abritant un taureau représentant un danger. Il a été rappelé que le projet vise à longer le ruisseau, et non à traverser la prairie, mais la sécurisation reste un point à traiter.
- La création d'une maison de village a été proposée pour remonter en lot 1, à condition que sa localisation soit précisée.
- En revanche, les projets liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, bien que souvent moins populaires voire impopulaires, ont été jugés nécessaires. Une charte pourrait être élaborée en collaboration avec la CCATM, très active sur ces questions. Concernant le SDC (Schéma de Développement Communal) Suzanne (SEN5) précise que pour l'instant les bureaux d'étude agréés sont peu disponibles. Mettre cette fiche en lot 2 permet aussi à la commune

de se laisser le temps de construire sa demande et de s'inspirer de bonnes expériences par la suite.

Validation des lots

➔ **Les membres de la CLDR ont ensuite validé la composition des lots.**

Plus spécifiquement :

- Le lot 1 a reçu 10 cartes vertes et une abstention (ndlr : suite à la réunion et après réflexion, un membre a souhaité modifier son vote et choisir une carte rouge à la place d'une verte, ceci pour les raisons évoquées ci-après), notamment sur les projets de Repair Café et de maison de village. La programmation du projet de Maison de village en lot 1 est notamment remise en cause par deux membres en raison du fait qu'il ne soit pas largement plébiscité par la population et la CLDR, bien qu'il ne figure pas non plus dans les projets les moins choisis. Il s'agit effectivement d'une position du Collège, se basant sur les consultations, les besoins, les opportunités actuelles de financement en DR et la disponibilité du bureau d'études SEN5 pour travailler sur la fiche-projet.

Il a été expliqué plus tôt que le travail de l'auteur (SEN5) s'arrêtera au moment de l'approbation du PCDR. L'auteur ne travaillera pas sur l'actualisation des fiches.

- Le lot 2 a obtenu 10 cartes vertes et une abstention.
- Le lot 3 a été globalement bien accueilli, bien que certaines réserves aient été exprimées sur les logements à loyer modéré. Mme la Bourgmestre a rappelé que Donceel est la seule commune partenaire de l'AIS Hesbaye à ne pas disposer de ce type de logement, notamment car les logements à louer ne restent pas longtemps sur le marché et le sont donc au loyer demandé par le propriétaire (qui est donc plus élevé que celui obtenu via l'AIS qui assure une remise en état et une gestion administrative).
Anne Doguet explique qu'il arrive que certaines communes prévoient un logement à loyer modéré aux étages des maisons de village.
Mme la Bourgmestre indique que ça pourrait être en lien avec la Charte, afin de proposer une diversité de logements.

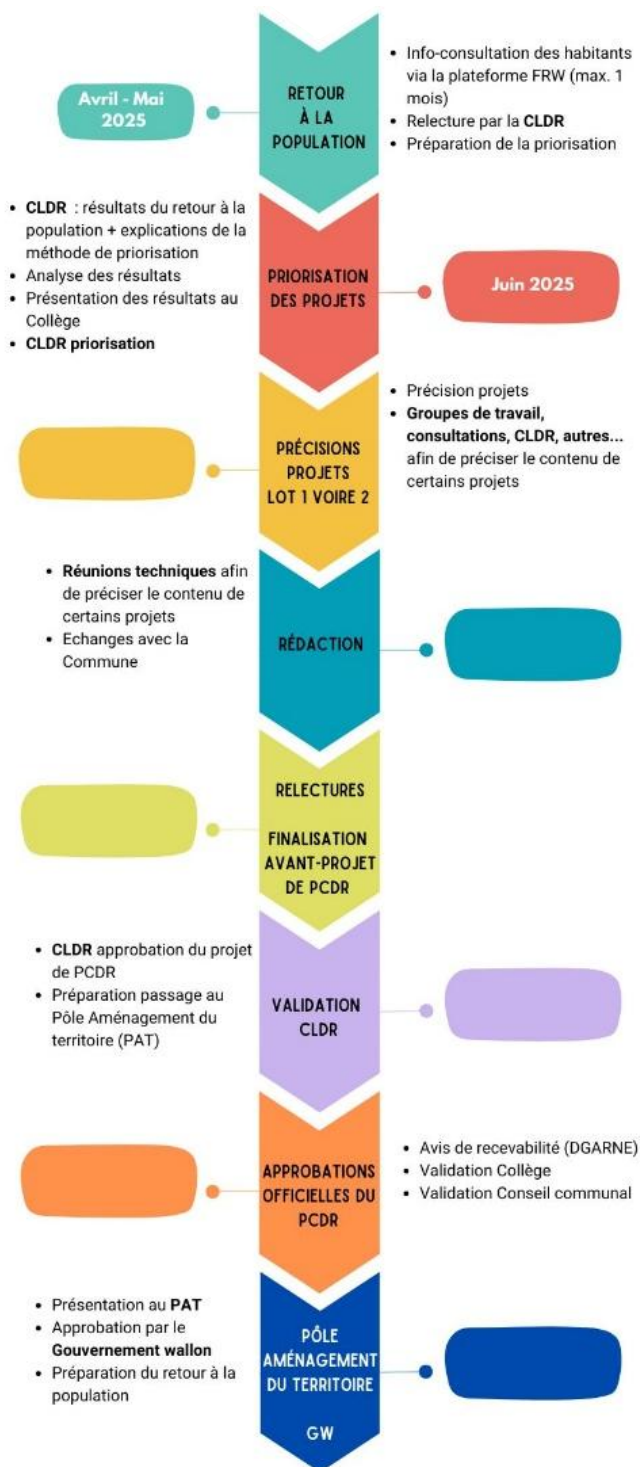
L'Echevin François est surpris par rapport au projet sur les agriculteurs qui obtient peu de « votes » car il est souvent interpellé sur le terrain. Caroline rappelle néanmoins que certains volets sont déjà remontés dans le lot 0.

4. ODR : suites

Enfin, les prochaines étapes ont été détaillées. Durant l'été et jusqu'en septembre 2025, l'auteur du PCDR rédigera les fiches-projets, avec des réunions techniques et des groupes de travail si nécessaire. En octobre et novembre, les autres parties du document seront finalisées, relues et mises à jour. La validation finale par la CLDR et le Conseil communal est prévue pour décembre 2025 ou début 2026, avant transmission au SPW et au Gouvernement wallon.

La réunion s'est conclue sur une note ouverte, soulignant que les projets peuvent évoluer selon les opportunités, indépendamment de leur lot d'origine.

L'essoufflement de la CLDR a été évoqué, mais l'enthousiasme pour certains projets laisse entrevoir une dynamique encore bien présente.



5. Divers

Alain Van Ranst prend la parole pour présenter un projet à la CLDR : Lopifit.

Pour le secrétariat de la CLDR,
Caroline DELBAR

